

A. PROGRAMME ET BUDGET PROPOSES POUR 2004-2005

1. RESUME DES ESTIMATIONS BUDGETAIRES

16. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élève à 655 400 000 francs suisses, ce qui représente une diminution de 16 800 000 francs suisses (2,5%), par rapport au budget révisé de 672 200 000 francs suisses de l'exercice 2002-2003. Les propositions budgétaires ont été établies compte tenu des principes ci-après :

- regroupement et réalignement des programmes en fonction de la vision et de l'orientation stratégiques de l'OMPI, l'accent étant placé sur les résultats dans chaque programme;
- budgétisation des nouvelles activités de programme;
- budgétisation de la croissance prévue des services mondiaux de protection dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye;
- budgétisation de la phase 2004-2005 du projet relatif à la nouvelle construction;
- budgétisation des augmentations de coûts obligatoires, concernant notamment les traitements et les dépenses de personnel courantes;
- prise en considération des gains d'efficacité découlant de l'achèvement du projet relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM et de la mise en service du système IMPACT en 2003;
- maintien du budget proposé dans les limites des ressources financières qui devraient être disponibles pour l'exercice biennal 2004-2005 et du plan financier à l'horizon 2009;
- maintien des réserves à un niveau suffisant pour assurer le financement normal des activités au cours des prochaines années; et
- observation de la plus grande rigueur budgétaire.

17. Le budget par union est indiqué dans le tableau 2. Le budget des unions financées au moyen de contributions reste stable à 38 528 000 francs suisses, ce qui correspond à une croissance nominale nulle pour les activités financées par les contributions des États membres. Le budget de l'Union du PCT est en baisse de 9 157 000 francs suisses (1,7%), celui de l'Union de Madrid de 6 274 000 francs suisses (8,0%), celui de l'Union de La Haye, de 427 000 francs suisses (3,2%), et le budget de la rubrique "Autres" fait apparaître une diminution de 942 000 francs suisses (9,5%). On trouvera les allocations budgétaires détaillées par union et programme principal dans le tableau 7 du présent chapitre.

Tableau 2
Budget pour 2004-2005 : variation budgétaire par union
(en milliers de francs suisses)

Union	Budget	Budget	Variation budgétaire						Budget
	2000-2001	2002-2003	Programme		Coûts		Total		2004-2005
	effectif	révisé	Montant	%	Montant	%	Montant	%	proposé
	A	B	C	C/B	D	D/C	E=C+D	E/B	F=B+E
Unions financées									
par des contributions	37 771	38 528	(820)	(2,1)	820	2,1	-	-	38 528
Union du PCT	444 135	531 498	(22 099)	(4,2)	12 942	2,4	(9 157)	(1,7)	522 341
Union de Madrid	61 674	78 864	(7 826)	(9,9)	1 552	2,0	(6 274)	(8,0)	72 590
Union de La Haye	10 786	13 364	(694)	(5,2)	267	2,0	(427)	(3,2)	12 937
Autres	3 978	9 946	(995)	(10,0)	53	0,5	(942)	(9,5)	9 004
TOTAL	558 344	672 200	(32 434)	(4,8)	15 634	2,3	(16 800)	(2,5)	655 400

18. Ainsi qu'il ressort du tableau 2, la réduction du budget 16 800 000 francs suisses (2,5%), résulte d'une réduction de 32 434 000 francs suisses (4,8%) au titre des variations de programme, compensée en partie par une augmentation de coûts de 15 634 000 francs suisses (2,3%). Les variations de programme, c'est-à-dire les changements concernant les activités, seront détaillées plus loin par programme principal et objet de dépense. Les variations de coûts, c'est-à-dire les changements intervenant dans la structure des dépenses, se répartissent comme suit : 6 054 000 francs suisses pour le reclassement de postes par catégorie, 4 020 000 francs suisses couvrant le report des postes créés pendant la deuxième année de l'exercice biennal 2002-2003, 3 420 000 francs suisses pour les augmentations de traitement et les dépenses de personnel courantes et 2 065 000 francs suisses pour l'augmentation des coûts afférents aux objets de dépense non liés aux postes. On trouvera des précisions sur la distinction entre les variations de programme et les variations de coûts dans l'appendice A.2 et sur les taux standard des variations de coûts à l'appendice A.4.

19. La répartition de ressources budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 entre les 14 programmes principaux et les quatre parties du budget est indiquée au tableau 3. La diminution de programme de 32 434 000 francs suisses résulte principalement d'ajustements concernant les frais généraux et les activités d'appui. On constatera en particulier que le budget du programme principal 14 (Techniques de l'information) enregistre une diminution de programme de 59 592 000 francs suisses (40,2%), compte tenu de l'achèvement de grands projets relatifs aux techniques de l'information au cours de la période 2002-2003, notamment la mise en œuvre des systèmes IMPACT et WIPONET. Les frais de fonctionnement de ces deux systèmes sont prévus dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005. La réduction de programme de 2 816 000 francs suisses (11,1%), proposée au titre du programme principal 02 (Direction générale) traduit la réaffectation de ressources entre des programmes d'appui et des programmes de fond. En raison du lancement de nouvelles activités de programme, le budget du programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement économique) enregistre une augmentation de 1 388 000 francs suisses (16,4%). Il en va de même pour le programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle), dont le budget

Tableau 3
Budget pour 2004-2005 : variation budgétaire par programme
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2002-2003 révisé A	Variation budgétaire						Budget 2004-2005 proposé E=A+D
		Programme		Coûts		Total		
		Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A	
I^{re} partie : Lignes politiques générales et direction								
01 Organes statutaires des États membres	4 500	(142)	(3,2)	28	0,6	(114)	(2,5)	4 386
02 Direction générale	25 471	(2 816)	(11,1)	962	3,8	(1 854)	(7,3)	23 617
Total I^{re} partie	29 971	(2 958)	(9,9)	990	3,3	(1 968)	(6,6)	28 003
II^e partie : Systèmes et questions de propriété intellectuelle								
03 Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	135 259	211	0,2	5 733	4,2	5 945	4,4	141 203
04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	39 257	988	2,5	1 026	2,6	2 014	5,1	41 271
05 Droit d'auteur et droits connexes	7 513	941	12,5	23	0,3	964	12,8	8 477
06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	6 685	(384)	(5,7)	(21)	(0,3)	(405)	(6,1)	6 280
07 Questions diverses de propriété intellectuelle	4 758	91	1,9	199	4,2	290	6,1	5 048
Total II^e partie	193 471	1 848	1,0	6 960	3,6	8 808	4,6	202 279
III^e partie : La propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel								
08 Coopération avec les pays en développement	53 900	556	1,0	1 128	2,1	1 683	3,1	55 583
09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163	277	5,4	142	2,8	419	8,1	5 582
10 Académie mondiale de l'OMPI	14 688	242	1,6	368	2,5	610	4,2	15 298
11 La propriété intellectuelle au service du développement économique	8 481	1 388	16,4	182	2,1	1 570	18,5	10 051
12 Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle	15 283	2 156	14,1	290	1,9	2 446	16,0	17 729
Total III^e partie	97 515	4 619	4,7	2 110	2,2	6 728	6,9	104 243
IV^e partie : Services administratifs								
13 Gestion des ressources	197 994	22 276	11,3	3 997	2,0	26 273	13,3	224 267
14 Techniques de l'information	148 176	(59 592)	(40,2)	1 535	1,0	(58 057)	(39,2)	90 119
Total IV^e partie	346 170	(37 316)	(10,8)	5 532	1,6	(31 784)	(9,2)	314 386
Non affecté	5 073	1 374	27,1	42	0,8	1 416	27,9	6 489
TOTAL	672 200	(32 434)	(4,8)	15 634	2,3	(16 800)	(2,5)	655 400

augmente de 2 156 000 francs suisses (14,1%). Le budget du programme principal 13 prévoit un montant de 80 950 000 pour la phase 2004-2005 de la mise en œuvre du projet relatif à la nouvelle construction, conformément au plan d'exécution du projet indiqué à l'annexe B. On trouvera ci-après un résumé des variations de programme selon la structure par programme indiquée dans le tableau 3.

20. Le budget proposé pour la première partie (Lignes politiques générales et direction) s'élève à 28 003 000 francs suisses, compte tenu d'une diminution de programme de 2 958 000 francs suisses (9,9%). Le budget du programme principal 01 (Organes statutaires des États membres) fait apparaître une réduction de programme de 142 000 francs suisses (3,2%), conformément aux structures de dépenses antérieures. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, le programme principal 02 (Direction générale) fait ressortir une réduction budgétaire liée à la réaffectation de ressources entre les programmes d'appui et les programmes de fond prévus dans les deuxième et troisième parties.

21. Le budget proposé pour la deuxième partie (Systèmes et questions de propriété intellectuelle) s'élève à 202 279 000 francs suisses, compte tenu d'une augmentation de programme de 1 848 000 francs suisses (1,0%). Le budget du programme principal 03 (Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)) fait apparaître une légère augmentation de programme de 211 000 francs suisses (0,2%), en dépit de prévisions faisant état d'un accroissement du nombre de demandes selon le PCT de 10,4% en 2004 et de 9,9% en 2005, ainsi qu'il ressort du chapitre C (Indicateurs financiers, estimations de recettes et plan relatif aux ressources). Comme indiqué dans l'annexe C, les gains d'efficacité obtenus grâce à la mise en service du système IMPACT et à la restructuration des pratiques de gestion ont permis de limiter l'augmentation du budget. Le budget du programme principal 04 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) tient compte d'une augmentation de programme de 988 000 francs suisses (2,5%), conformément à l'accroissement du nombre d'enregistrements et de renouvellements dans le cadre des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Le budget du programme principal 05 (Droit d'auteur et droits connexes) prévoit une augmentation de programme de 941 000 francs suisses (12,5%), pour appuyer la mise en œuvre des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur. Le budget du programme principal 06 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) fait apparaître une diminution de programme de 384 000 francs suisses (5,7%), conformément aux prévisions relatives à la demande de services de règlement des litiges. Une augmentation de programme modique de 91 000 francs suisses (1,9%), est proposée pour le programme principal 07 (Questions diverses de propriété intellectuelle).

22. Le budget proposé pour la troisième partie (La propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel) s'élève à 104 243 000 francs suisses, compte tenu d'une augmentation de programme de 4 619 000 francs suisses (4,7%). Le budget du programme principal 08 (Coopération avec les pays en développement) tient compte d'une augmentation de programme de 556 000 francs suisses (1,0%) pour maintenir la visibilité de ces activités. Le budget du programme principal 09 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) prévoit une augmentation de programme de 277 000 francs suisse (5,4%) pour renforcer l'exécution du programme. Le budget du programme principal 10 (Académie

mondiale de l'OMPI) fait apparaître une augmentation de programme de 242 000 francs suisses (1,6%), pour faciliter les ajustements de programme. Comme indiqué ci-dessus, les budgets des programmes principaux 11 (La propriété intellectuelle au service du développement économique) et 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle) traduisent des augmentations de programme en raison du lancement de nouvelles activités.

23. Le budget proposé pour la quatrième partie (Services administratifs) s'élève à 314 386 000 francs suisses, compte tenu d'une diminution de programme de 37 316 000 francs suisses (10,8%). Le budget du programme principal 13 (Gestion des ressources) prévoit une augmentation de programme de 22 276 000 francs suisses (11,3%) couvrant le projet relatif à la nouvelle construction et les ressources supplémentaires affectées au service des conférences, au service linguistique et à l'imprimerie. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, le budget du programme principal 14 (Techniques de l'information) tient compte d'une diminution de programme liée à l'achèvement de deux grands projets relatifs aux techniques de l'information au cours de l'exercice 2002-2003. Les frais de fonctionnement de ces deux systèmes sont prévus dans le budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

24. Le budget proposé pour 2004-2005 prévoit un montant non affecté de 6 489 000 francs suisses qui représente 1,0% des budgets de programme, conformément à la pratique antérieure.

25. Les variations budgétaires par poste de dépense pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentées dans le tableau 4.

26. On trouvera ci-après un récapitulatif des variations de programme selon la structure par objet de dépense indiquée dans le tableau 4. Les dépenses de personnel s'élèvent à 343 720 000 francs suisses et traduisent une augmentation de programme de 11 020 000 francs suisses (3,5%) pour financer la création de postes et l'amélioration de la structure des postes, comme indiqué au tableau 6 ci-dessous, et pour tenir compte des besoins supplémentaires en personnel engagé pour une période de courte durée. La provision budgétaire de 23 261 000 francs suisses pour les dépenses liées aux agents temporaires est suffisante pour financer le recrutement d'environ 150 agents temporaires tout au long de l'exercice financier. En outre, et conformément à la politique budgétaire de l'OMPI, les économies réalisées sur les frais de personnel en cas de postes vacants peuvent être utilisées pour financer le recrutement d'agents temporaires. À titre d'ordre de grandeur, environ 300 agents temporaires étaient employés au début de 2003, les dépenses y relatives étant couvertes par des économies réalisées sur les postes vacants et par les crédits budgétaires réservés à cette catégorie de personnel. Le budget prévu sous la rubrique "Frais de voyages et bourses" s'élève à 38 897 000 francs suisses, compte tenu d'une diminution de programme de 2 554 000 francs suisses (6,2%), découlant d'une réduction des missions et des bourses partiellement compensée par une augmentation des ressources prévues pour les frais de voyage des fonctionnaires nationaux.

Tableau 4
Budget pour 2004-2005 : variation budgétaire par poste de dépense
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Budget	Budget	Variation budgétaire						Budget
	2000-2001	2002-2003	Programme		Coûts		Total		2004-2005
	A	B	Montant	%	Montant	%	Montant	%	F=B+E
			C	C/B	D	D/C	E=C+D	E/D	
Dépenses de personnel									
Postes	228 499	297 965	8 925	3,0	13 569	4,6	22 494	7,5	320 459
Agents temporaires	44 902	21 020	2 095	10,0	146	0,7	2 241	10,7	23 261
Total	273 401	318 985	11 020	3,5	13 715	4,3	24 735	7,8	343 720
Voyages officiels et bourses									
Missions de fonctionnaires	12 935	14 779	(2 113)	(14,3)	80	0,5	(2 033)	(13,8)	12 746
Fonctionnaires nationaux	21 573	20 715	192	0,9	137	0,7	329	1,6	21 044
Bourses	5 387	5 706	(633)	(11,1)	34	0,6	(599)	(10,5)	5 107
Total	39 895	41 200	(2 554)	(6,2)	251	0,6	(2 303)	(5,6)	38 897
Services contractuels									
Conférences	6 074	6 844	(584)	(8,5)	39	0,6	(545)	(8,0)	6 299
Consultants	16 306	28 621	(10 306)	(36,0)	118	0,4	(10 188)	(35,6)	18 433
Publications	5 542	7 154	(1 909)	(26,7)	31	0,4	(1 878)	(26,3)	5 276
Autres	69 926	93 189	(38 211)	(41,0)	304	0,3	(37 907)	(40,7)	55 282
Total	97 848	135 808	(51 010)	(37,6)	492	0,4	(50 518)	(37,2)	85 290
Dépenses de fonctionnement									
Locaux et entretien	107 252	87 348	(23 394)	(26,8)	389	0,4	(23 005)	(26,3)	64 343
Communications et autres	16 193	19 722	(1 853)	(9,4)	110	0,6	(1 743)	(8,8)	17 979
Total	123 445	107 070	(25 247)	(23,6)	499	0,5	(24 748)	(23,1)	82 322
Matériel et fournitures									
Mobilier et matériel	11 385	19 140	(7 877)	(41,2)	70	0,4	(7 807)	(40,8)	11 333
Fournitures	12 370	11 382	441	3,9	76	0,7	517	4,5	11 899
Total	23 755	30 522	(7 436)	(24,4)	146	0,5	(7 290)	(23,9)	23 232
Construction	-	33 542	41 420	123,5	488	1,5	41 908	124,9	75 450
Non affecté	-	5 073	1 374	27,1	42	0,8	1 416	27,9	6 489
TOTAL	558 344	672 200	(32 434)	(4,8)	15 634	2,3	(16 800)	(2,5)	655 400

27. Le budget des services contractuels s'élève à 85 290 000 francs suisses, compte tenu d'une diminution de programme de 51 010 000 francs suisses (37,6%), due principalement à l'achèvement des travaux des consultants et des sous-traitants pour les techniques de l'information en 2003. La rémunération des consultants est comparable au traitement des fonctionnaires, avec un coût moyen mensuel d'environ 10 000 francs suisses. À titre d'ordre de grandeur, une soixantaine de consultants étaient employés au début de 2003. En outre, les frais d'experts et de conférenciers sont couverts par la même rubrique budgétaire. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 82 322 000 francs suisses et font apparaître une réduction de programme de 25 247 000 francs suisses (23,6%), due essentiellement à l'achèvement des travaux relatifs à l'ancien bâtiment de l'OMM en 2003 et à la diminution des coûts de location découlant de la disponibilité de locaux supplémentaires détenus par l'OMPI. Le budget prévu pour la rubrique "Matériel et fournitures" s'élève à 23 232 000 francs suisses, compte tenu d'une diminution de programme de 7 436 000 francs suisses

(24,4%) imputable en particulier à la réduction des besoins en mobilier et matériel. Le budget de la rubrique "Construction" s'élève à 75 450 000 francs suisses, compte tenu d'une augmentation de programme de 41 420 000 francs suisses (123,5%), en raison de la mise en œuvre du projet relatif à la nouvelle construction, conformément au plan d'exécution du projet présenté dans l'annexe B.

28. La répartition des crédits budgétaires par objet de dépense et programme principal est indiquée dans le tableau 5. On trouvera le détail par objet de dépense dans la description de chaque programme principal. Les variations budgétaires par catégorie de poste et par programme pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentées dans le tableau 6.

29. Le nombre total de 1061 postes fait apparaître une augmentation de 52 postes, à savoir 10 postes supplémentaires dans la catégorie des directeurs, 78 postes supplémentaires dans la catégorie des administrateurs et 36 postes de moins dans la catégorie des services généraux. Conformément aux projections concernant le volume de travail au titre des systèmes mondiaux de protection, il est proposé de ne créer que 27 des 52 postes supplémentaires en 2004. Les 25 postes restants seront progressivement mis en place en 2005. En ce qui concerne les programmes principaux, l'augmentation la plus forte concerne le programme principal 03 (Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)), avec 33 postes, et le programme principal 04 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), avec 11 postes. Les augmentations de postes pour le système du PCT au titre du programme principal 03 sont considérablement moins importantes que si la formule de flexibilité du PCT était appliquée. Cette situation est rendue possible par les gains d'efficacité obtenus grâce au système IMPACT, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe C. Les augmentations pour le système de Madrid dans le cadre du programme principal 04 sont conformes à l'accroissement prévu du volume de travail et à la formule de flexibilité décrite à l'appendice A. Des augmentations du nombre de postes sont également prévues au titre du programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle), avec quatre postes supplémentaires, du programme principal 05 (Droit d'auteur et droits connexes), avec trois postes supplémentaires, du programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement économique), avec deux postes supplémentaires, du programme principal 06 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI), avec un poste supplémentaire, et du programme principal 09 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), avec un poste supplémentaire. Des diminutions du nombre de postes sont prévues au titre du programme principal 13 (Gestion des ressources), avec deux postes en moins, et du programme principal 08 (Coopération avec les pays en développement), avec un poste en moins. L'augmentation proposée des postes de directeur, dont le nombre passerait de 46 à 56, vise à aligner la répartition des postes sur la situation précédente compte tenu de l'accroissement du nombre total de postes. Alors qu'en 1999 le nombre de postes de la catégorie D représentait 5,6% du nombre total de postes, cette proportion est tombée à 4,6% en 2003. L'ajustement proposé porterait la part de postes de la catégorie D à 5,3% d'ici 2005.

Tableau 5
Budget pour 2004-2005 : allocations budgétaires par programme principal et objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	<i>Dépenses de personnel</i>	<i>Voyages et bourses</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Matériel et fournitures</i>	<i>Construction</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>
	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>	<i>H=A+...G</i>
I^e partie: Lignes politiques générales et direction								
01 Organes statutaires des États membres	-	3 386	1 000	-	-	-	-	4 386
02 Direction générale	19 488	2 116	1 317	636	60	-	-	23 617
Total I^e partie	19 488	5 502	2 317	636	60	-	-	28 003
II^e partie: Systèmes et questions de propriété intellectuelle								
03 Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	116 613	1 495	9 104	10 937	3 054	-	-	141 203
04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	33 216	1 195	3 939	2 524	397	-	-	41 271
05 Droit d'auteur et droits connexes	4 945	1 568	1 847	92	25	-	-	8 477
06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	5 034	410	734	82	20	-	-	6 280
07 Questions diverses de propriété intellectuelle	3 253	929	776	50	40	-	-	5 048
Total II^e partie	163 061	5 597	16 400	13 685	3 536	-	-	202 279
III^e partie : La propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel								
08 Coopération avec les pays en développement	30 148	15 906	7 079	757	1 693	-	-	55 583
09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	2 816	1 465	931	60	310	-	-	5 582
10 Académie mondiale de l'OMPI	5 991	6 518	2 324	94	371	-	-	15 298
11 La propriété intellectuelle au service du développement économique	7 325	595	2 066	35	30	-	-	10 051
12 Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle	11 031	843	3 094	2 493	268	-	-	17 729
Total III^e partie	57 311	25 327	15 494	3 439	2 672	-	-	104 243
IV^e partie: Services administratifs								
13 Gestion des ressources	71 917	525	6 659	61 322	8 394	75 450	-	224 267
14 Techniques de l'information	31 943	1 946	44 420	3 240	8 570	-	-	90 119
Total IV^e partie	103 860	2 471	51 079	64 562	16 964	75 450	-	314 386
Non affecté	-	-	-	-	-	-	6 489	6 489
TOTAL	343 720	38 897	85 290	82 322	23 232	75 450	6 489	655 400

Tableau 6
Budget pour 2004-2005 : variation budgétaire par programme principal et catégorie de postes
(en milliers de francs suisses)

	<i>Budget 2003 révisé</i>				<i>Variation de postes</i>				<i>Budget 2005 proposé</i>			
	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>
I^e partie : Lignes politiques générales et direction												
02 Direction générale	10	27	14	51	2	(5)	3	--	12	22	17	51
II^e partie : Systèmes et questions de propriété intellectuelle												
03 Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	4	73	295	372	3	38	(8)	33	7	111	287	405
04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	5	22	73	100	--	8	3	11	5	30	76	111
05 Droit d'auteur et droits connexes	1	6	2	9	1	1	1	3	2	7	3	12
06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	--	2	11	13	--	5	(4)	1	--	7	7	14
07 Questions diverses de propriété intellectuelle	1	5	2	8	--	1	(1)	--	1	6	1	8
Total II^e partie	11	108	383	502	4	53	(9)	48	15	161	374	550
III^e partie : La propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel												
08 Coopération avec les pays en développement	12	35	29	76	(1)	7	(7)	(1)	11	42	22	75
09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	--	4	2	6	1	--	--	1	1	4	2	7
10 Académie mondiale de l'OMPI	1	8	7	16	--	(1)	1	--	1	7	8	16
11 La propriété intellectuelle au service du développement économique	2	7	8	17	1	3	(2)	2	3	10	6	19
12 Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle	1	10	16	27	3	4	(3)	4	4	14	13	31
Total III^e partie	16	64	62	142	4	13	(11)	6	20	77	51	148
IV^e partie : Services administratifs												
13 Gestion des ressources	8	64	148	220	(1)	12	(13)	(2)	7	76	135	218
14 Techniques de l'information	1	62	31	94	1	5	(6)	--	2	67	25	94
Total IV^e partie	9	126	179	314	--	17	(19)	(2)	9	143	160	312
TOTAL	46	325	638	1 009	10	78	(36)	52*	56	403	602	1 061

La catégorie D comprend les postes de directeur général, de vice-directeur général, de sous-directeur général et de directeur.

* dont 25 postes pour 2005 seulement.

30. La répartition des ressources par programme principal et par union est indiquée au tableau 7. Les principes utilisés pour déterminer la répartition budgétaire par union sont décrits à la section 3 de l'appendice A. Les coûts des deux programmes principaux figurant dans la première partie du budget sont considérés comme des frais généraux et partagés à égalité entre les unions en fonction de l'importance du budget de chacune d'entre elles, à raison de 4,3%. Les cinq programmes principaux figurant dans la deuxième partie couvrent des activités imputables en totalité ou en grande partie à une union. C'est le cas du programme principal 03 (Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)), qui relève essentiellement de l'Union du PCT, et du programme principal 04 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), qui relève des unions de Madrid et de La Haye. Le programme principal 05 (Droit d'auteur et droits connexes) relève en totalité des unions financées par des contributions, alors que le programme principal 07 (Questions diverses de propriété intellectuelle) s'y rapporte dans une large mesure. Le programme principal 06 (Centre d'arbitrage et de médiation) est financé au titre de la rubrique Autres en fonction des recettes inscrites. Les cinq programmes figurant dans la troisième partie se rapportent à des questions intersectorielles et leur budget est partagé à égalité entre la totalité des unions conformément aux ressources disponibles. Enfin, les deux programmes principaux figurant dans la quatrième partie concernent des activités d'appui. Comme dans le cas de la première partie, les coûts sont partagés à égalité entre les unions. Par ailleurs, un ajustement est prévu pour le projet relatif à la nouvelle construction dans le programme principal 13 (Gestion des ressources). La nouvelle construction est financée en partie au moyen de ressources affectées précédemment à cette fin et provenant pour l'essentiel d'excédents du PCT.

31. Les ressources proposées au titre du budget et des fonds fiduciaires sont indiquées par programme principal dans le tableau 8. Il est prévu d'utiliser au titre du programme principal 08 (Coopération avec les pays en développement) des fonds fiduciaires d'un montant de 14 391 000 francs suisses qui viendront s'ajouter à l'allocation de 55 583 000 francs suisses au titre du budget ordinaire. Par ailleurs, le programme principal 10 (Académie mondiale de l'OMPI) devrait administrer au titre des fonds fiduciaires un montant d'un million de francs suisses, le programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement économique), un montant de 712 000 francs suisses, le programme principal 14 (Techniques de l'information), un montant de 642 000 francs suisses, le programme principal 05 (Droit d'auteur et droits connexes), un montant de 280 000 francs suisses et le programme principal 13 (Gestion des ressources), un montant de 200 000 francs suisses.

Tableau 7
Budget pour 2004-2005 : allocations budgétaires par programme principal et par union
(en milliers de francs suisses)

	<i>Unions financées par des contributions</i>		<i>Union du PCT</i>		<i>Union de Madrid</i>		<i>Union de La Haye</i>		<i>Autres</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>% du total</i>	<i>Montant</i>	<i>% du total</i>	<i>Montant</i>	<i>% du total</i>	<i>Montant</i>	<i>% du total</i>	<i>Montant</i>	<i>% du total</i>	<i>Montant</i>	<i>% du total</i>
	<i>A</i>		<i>B</i>		<i>C</i>		<i>D</i>		<i>E</i>		<i>F=A+...E</i>	
I^{re} partie : Lignes politiques générales et direction												
01 Organes statutaires des États membres	258	0,7	3 495	0,7	486	0,7	87	0,7	60	0,7	4 386	0,7
02 Direction générale	1 389	3,6	18 821	3,6	2 616	3,6	466	3,6	325	3,6	23 617	3,6
Total I^{re} partie	1 647	4,3	22 316	4,3	3 102	4,3	553	4,3	385	4,3	28 003	4,3
II^e partie : Systèmes et questions de propriété intellectuelle												
03 Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	5 648	14,7	135 555	26,0	-	-	-	-	-	-	141 203	21,5
04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	2 880	7,5	-	-	34 277	47,2	4 114	31,8	-	-	41 271	6,3
05 Droit d'auteur et droits connexes	8 477	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	8 477	1,3
06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	495	1,3	384	0,1	115	0,2	96	0,7	5 190	57,6	6 280	1,0
07 Questions diverses de propriété intellectuelle	2 524	6,6	2 347	0,4	101	0,1	76	0,6	-	-	5 048	0,8
Total II^e partie	20 024	52,0	138 286	26,5	36 527	50,3	4 710	36,4	5 190	57,6	202 279	30,9
III^e partie : La propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel												
08 Coopération avec les pays en développement	321	0,8	50 025	9,6	3 701	5,1	1 536	11,9	-	-	55 583	8,5
09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	279	0,7	5 024	1,0	167	0,2	112	0,9	-	-	5 582	0,9
10 Académie mondiale de l'OMPI	765	2,0	13 768	2,6	459	0,6	306	2,4	-	-	15 298	2,3
11 La propriété intellectuelle au service du développement économique	503	1,3	9 145	1,8	302	0,4	101	0,8	-	-	10 051	1,5
12 Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle	886	2,3	16 134	3,1	532	0,7	177	1,4	-	-	17 729	2,7
Total III^e partie	2 754	13,5	94 096	18,0	3 127	4,3	1 808	14,0	-	-	104 243	15,9
IV^e partie : Services administratifs												
13 Gestion des ressources	8 423	21,9	190 650	36,5	19 135	26,4	3 959	30,6	2 102	23,3	224 267	34,2
14 Techniques de l'information	5 299	13,8	71 822	13,8	9 981	13,7	1 779	13,8	1 238	13,7	90 119	13,8
Total IV^e partie	13 722	35,6	262 472	50,2	29 116	40,1	5 738	44,4	3 340	37,1	314 386	48,0
Non affecté	381	1,0	5 171	1,0	718	1,0	128	1,0	89	1,0	6 489	1,0
TOTAL	38 528	100,0	522 341	100,0	72 590	100,0	12 937	100,0	9 004	100,0	655 400	100,0

Tableau 8
Budget pour 2004-2005 : allocation des budgets et des fonds fiduciaires
proposés par programme principal
(en milliers de francs suisses)

	<i>Budget proposé</i> A	<i>Fonds fiduciaires</i> B	<i>Total</i> C=A+B
I^e partie : Lignes politiques générales et direction			
01 Organes statutaires des États membres	4 386	-	4 386
02 Direction générale	23 617	-	23 617
Total I^e partie	28 003	-	28 003
II^e partie : Systèmes et questions de propriété intellectuelle			
03 Brevets et Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	141 203	-	141 203
04 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	41 271	-	41 271
05 Droit d'auteur et droits connexes	8 477	280	8 757
06 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	6 280	-	6 280
07 Questions diverses de propriété intellectuelle	5 048	-	5 048
Total II^e partie	202 279	280	202 559
III^e partie : La propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel			
08 Coopération avec les pays en développement	55 583	14 391	69 974
09 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 582	-	5 582
10 Académie mondiale de l'OMPI	15 298	1 000	16 078
11 La propriété intellectuelle au service du développement économique	10 051	712	10 763
12 Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle	17 729	-	17 949
Total III^e partie	104 243	16 103	120 346
IV^e partie : Services administratifs			
13 Gestion des ressources	224 267	200	224 467
14 Techniques de l'information	90 119	642	90 761
Total IV^e partie	314 386	842	315 228
Non affecté	6 489	-	6 489
TOTAL	655 400	17 225	672 625

[La présentation des programmes suit]